

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 2284 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ2002775S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 20773 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929975S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Arsendeau William	NIGEND : 188 467	NLS : 8 042 819
Niggel Emmanuel	NIGEND : 165 592	NLS : 8 022 172

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Pendaries Thierry	NIGEND : 127 310	NLS : 5 279 362
Ragot Raphaël	NIGEND : 172 620	NLS : 8 026 065
Perry Xavier	NIGEND : 124 101	NLS : 5 244 883

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Lepage Steven	NIGEND : 320 817	NLS : 8 093 115
Skrzypczak Pierre-Loïc	NIGEND : 244 869	NLS : 8 097 190
Paumard Anthony	NIGEND : 189 092	NLS : 8 044 835

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
Y. DUMEZ*